



Communiqué de presse

Laval, le 14 septembre 2015

PAYS DE LA LOIRE, « TERRITOIRE D'EXCELLENCE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE FEMMES ET HOMMES »

Signature de la convention de partenariat entre l'État et la Région des Pays de la Loire

Disposer d'un prêt bancaire pour créer une entreprise et bénéficier d'un suivi post-crédation, travailler avec les branches professionnelles sur l'image des métiers à prédominance féminine et masculine ou encore avec les fédérations sportives sur la représentation sexuée de certaines disciplines sportives, proposer aux scolaires ou usagers du *service régional public d'orientation* une offre d'orientation non discriminatoire et favorisant une meilleure connaissance des filières et des métiers, de manière non stéréotypée..., voici quelques exemples concrets qui illustrent les objectifs de la convention « Territoire d'excellence pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » signée aujourd'hui à Laval en présence de Pascale Boistard, secrétaire d'État chargée des droits des femmes, par Philippe Vignes, préfet de la Mayenne, Christophe Clergeau, 1^{er} vice-président de la Région des Pays de la Loire, et William Marois, recteur de l'Académie de Nantes.

Si l'égalité entre les femmes et les hommes progresse, elle est encore loin d'être la règle dans le monde professionnel : selon une étude de l'INSEE (avril 2014) ,dans les Pays de la Loire les femmes perçoivent un salaire annuel moyen inférieur de 28,4% à celui des hommes. À situation d'emploi comparable, un écart de 12,5 % reste non expliqué. De même, avec des résultats scolaires pourtant meilleurs, les femmes s'insèrent plus difficilement sur le marché du travail et se concentrent sur quelques secteurs d'activité, se heurtant toujours au « plafond de verre ».

Cette égalité est au cœur du projet républicain. Le comité interministériel du 6 mars 2015 qui s'est réuni sur le thème « Égalité et citoyenneté : la République en actes » a exprimé l'ambition d'une République qui offre à chacune et à chacun les mêmes chances par la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes.

En Pays de la Loire, cette orientation stratégique se traduit par la signature, ce jour, de cette convention de partenariat État/Région « Territoire d'excellence égalité femmes/hommes. A travers cet outil, l'État et la Région des Pays de la Loire unissent leurs forces pour agir en faveur de cette égalité, notamment dans le domaine professionnel. Cette convention concerne trois axes de travail :

- Axe 1 : Renforcer l'égalité professionnelle dans les entreprises ligériennes,
- Axe 2 : Développer la mixité des métiers et des filières,
- Axe 3 : Renforcer l'égalité professionnelle au sein des administrations de l'Etat et de la collectivité régionale en Pays de la Loire.

C'est Teletech Mayenne qui a été choisie pour la signature de cette convention. Un lieu symbolique, car cette entreprise est représentative d'un secteur d'activité très féminisé. Avec 80 % de femmes dont 25 % travaillent à temps partiel, cette société est dirigée par Laurence Gallacier-Raphenon, par ailleurs Présidente du centre d'information sur les droits des femmes et des familles. En février 2015, Teletech Mayenne a conclu un accord égalité femmes/hommes sur la rémunération (égalité de rémunération à l'embauche, quel que soit le sexe, à compétences égales et expériences équivalentes) l'embauche (augmentation des candidatures masculines au poste de conseiller clientèle) et l'articulation des temps (amélioration des conditions de retour après des congés familiaux).

Pièces jointes : La convention « Territoire d'excellence » et la synthèse de l'étude INSEE d'avril 2014 sur l'égalité Femmes - Hommes en Pays de la Loire

Contacts presse :

Service Régional de la Communication Interministérielle (SRCI) Tel : 02 40 41 20 91 / 92 pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr
Région des pays de la Loire : Nadia Hamnache : nadia.hamnache@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 62 / 06 77 66 11 16